

**COMMUNE DE
CLAIREGOUTTE
70200**

Téléphone 03 84 63 09 72
Courriel : mairie.clairegoutte@orange.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020 A 19H00

CONVOCAION DU 13 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gilles GROSJEAN, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Claude TODESCHINI, 1^{er} adjoint au Maire
Mme Aurélie GUERY, 2^{ème} adjointe au Maire
M. Jacques BERGERET, 3^{ème} adjoint au Maire

Les conseillers : MM. et Mmes Michel MARCHAL, Jean-François VALLET, Alexis GERMAIN,
Sylvie ALTMAYER, Jérôme DYSLI, Anne-Michèle BELOT

Absents excusés : M. Jean-Paul COMTE

Procuration : M. Jean-Paul COMTE a donné procuration à Gilles GROSJEAN

A été élu secrétaire de séance : Mme Aurélie GUERY

19h15 Monsieur le Maire ouvre la séance.

Compte-Rendu de la dernière séance accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Monsieur Marchal et Madame Belot font le bilan de la découverte du Parc Naturel du Ballon des Vosges dans lequel ils sont délégués. Monsieur Marchal demande pourquoi la commune adhère à cette association : la commune fait partie de ce parc car nous avons des sentiers pédestres qui chemine jusqu'au bord des Vosges.

Le Maire fait aussi le bilan de la première réunion qu'il a eu au SIED 70, syndicat qui s'occupera des travaux de la modification de la cabine haute située à côté de la Salle des Fêtes.

Certains conseillers rendent compte de leur visite des captages, de la rhizosphère qui leur a permis de découvrir leur situation géographique et leur fonctionnement.

1. SUIVI DES TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours sur nos bâtiments communaux :

Ferme Hory :

Au marché le choix de la dalle béton a été modifiée par un poutrage chêne avec un sous-plancher en plâtre.

Pour avoir une visualisation de ce solivage, le plancher supérieur sera posé comme indiqué au marché et une moins-value sur le lot isolation sera appliquée car le plâtre ne sera pas posé sous solivage.

Maison Iselin :

Les solivages sont en train d'être effectué, les planchers sont en cours de pose. Le deuxième étage a été entamé.

Salle des Fêtes :

Nous avons toujours un problème d'installation avec l'isolation extérieure, l'entreprise attributaire du marché n'a pas reçue tout le matériel nécessaire pour réaliser les travaux.

L'isolation intérieure est en cours de pose – laine de bois.

Le maire souhaite faire poser des lampes Leds qui permettra de pouvoir moduler l'intensité lumineuse et assurera aussi une isolation phonique et un supplément pour cette corniche est présenté.

Après explication sur le sujet phonique, le devis est proposé au vote et accepté à l'unanimité des présents.

Il est discuté du chauffage qui sera opérationnel dans la salle des Fêtes. Le maire assure que ce chauffage sera mis en situation pour les bâtiments communaux durant l'hiver qui arrive. Une location de chaufferie « en container » nous permettra de faire des essais pour valider le réseau existant. Un diagnostic pourra nous permettre d'identifier si le réseau enterré est fiable et viable.

2. LOCATION DES VÉLOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Actuellement, les personnes qui louent les vélos sont dans l'esprit sportif. Le retour sur la location c'est qu'il y a trop de documents à remplir et la caution est trop importante.

Le maire explique que les vélos sont sortis tous les jours et ne sont pas utilisés. Dans l'absolu, il serait souhaitable que la personne qui voudra faire du vélo, s'arrête en mairie et puisse utiliser le vélo dans la foulée.

Il est décidé de réduire le chèque de caution à 100 € et d'ouvrir la location le week-end. Les conseillers sont aussi d'accord pour recevoir les vélos hors des heures de dépose.

Un document pour le gîte est à produire et les VAE seront louables par les personnes externes.

3. CONVENTION POUR ACCUEIL DES CHIENS ET CHATS ERRANTS/DIVAGANTS

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est obligatoire de prendre un contrat avec une association qui s'occupe de chats ou chiens errants ou divagants.

Monsieur le Maire a rencontré une association qui stérilise, vaccine et traite les chats et chiens errants ou divagants.